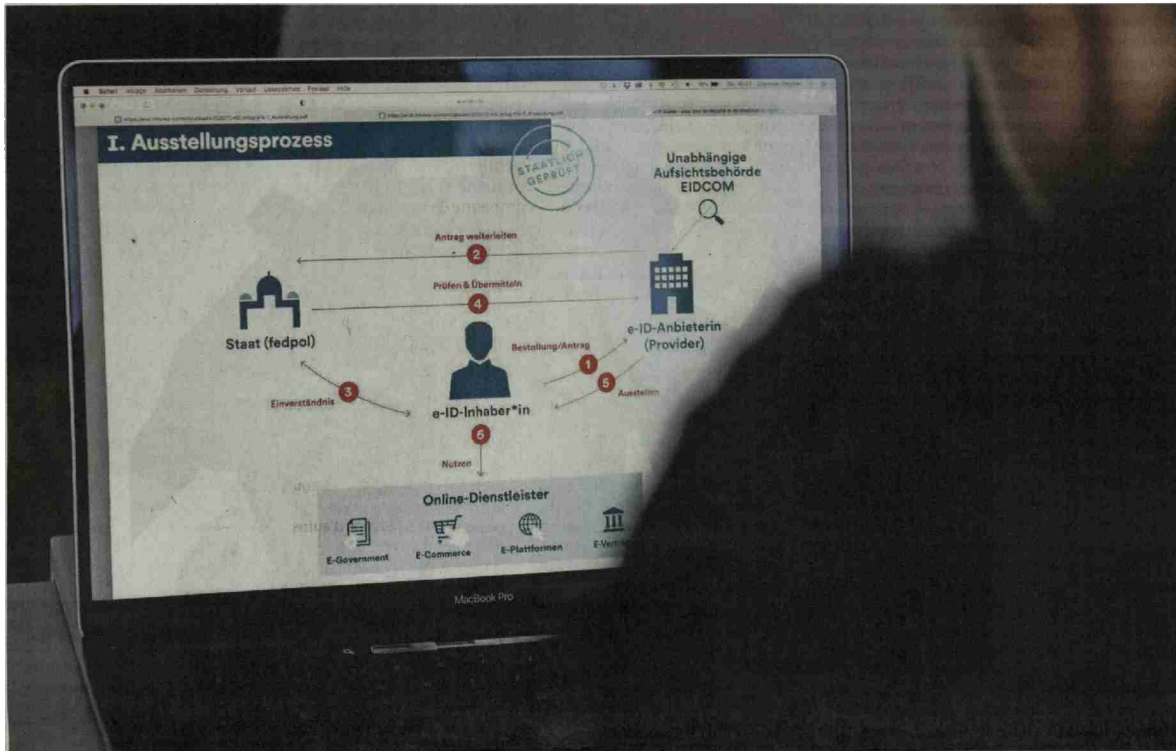




La création d'une identification électronique se fera dans le cadre d'un partenariat public-privé

RÔLE DE L'ÉTAT DÉBATTU



Le processus de création d'une identité électronique est illustré par un schéma diffusé sur le site du comité de soutien e-ID Suisse. Keystone

« PHILIPPE CASTELLA



Numérique » L'informatique et internet sont entrés dans notre vie depuis bien longtemps déjà. «C'est devenu notre pain quotidien», image la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter. «L'une des premières choses que je fais le matin, c'est de lire les journaux sous forme numérique. Je ne les reçois plus en version papier.» On y recourt pour acheter

un ticket de train, de nouveaux habits, payer des factures ou remplir sa déclaration d'impôts. Et ce phénomène a connu un sérieux coup d'accélérateur avec la crise sanitaire. Les achats en ligne ont ainsi progressé de 33% durant les huit premiers mois de l'an dernier en Suisse, souligne la ministre.

La plupart de ces opérations impliquent de s'identifier au moyen d'un login et d'un mot de passe. L'idée est de remplacer cette salade de mots de passe par une identité électronique unique (e-ID), délivrée par des entreprises privées, mais validée par l'Etat. C'est ce projet soumis au peuple le 7 mars que



la ministre de la Justice est venue défendre hier devant les médias. Il fait l'objet d'un référendum lancé par un comité qui estime qu'il s'agit là d'une tâche régaliennne, qui devrait être entièrement assumée par l'Etat.

Pour voyager sur la Toile

Il ne faut pas confondre cette identification électronique avec un passeport numérique. Elle ne va pas vous permettre de voyager, si ce n'est sur la Toile. Elle restera aussi facultative tant pour les utilisateurs que pour les entreprises. L'objectif est d'accroître la sécurité des transactions et de permettre le développement des prestations en ligne.

Aujourd'hui encore, pour conclure un abonnement de téléphonie mobile, ouvrir un compte bancaire ou obtenir un extrait de casier judiciaire par exemple, il est nécessaire de passer par un guichet. A l'avenir, il pourrait être virtuel grâce à l'e-ID. La mise en place d'un tel système est aussi un prérequis à la mise en place d'une véritable cyberadministration.

Jusque-là, tout le monde est d'accord. C'est le choix d'un partenariat public-privé pour la mise en place d'un tel système qui a fait grincer des dents.

Pour Karin Keller-Sutter, ce n'est pas à l'Etat d'imposer des technologies ni d'anticiper des solutions informatiques. «Aujourd'hui, j'ouvre mon téléphone portable au moyen de l'empreinte de mon doigt. Qui aurait imaginé cela il y a quelques années encore?»

Et Martin Dumermuth, le directeur de l'Office fédéral de la justice, d'enchéirir: «Le pire des scénarios, c'est qu'on développe une identification électronique d'Etat, que des technologies privées se développent en parallèle, et que la solution étatique reste sur la touche.» C'est un peu ce qui est arrivé à l'Allemagne qui a développé un tel système étatique, mais celui-ci est jugé trop compliqué et seule une frange de la population y recourt. Un risque d'autant plus important que les géants du Net, comme Apple ou Facebook, ont déjà développé leur propre identité électronique.

D'où la solution mixte développée par la Suisse. Votre identité électronique vous sera délivrée par votre banque, votre assureur, voire votre canton ou votre commune. Mais c'est à la Confédération qu'il reviendra de valider cette identification et de tenir les registres.

Consortium déjà formé

Potentiellement, de nombreuses solutions concurrentes pourraient se mettre en place. Dans les faits, un important consortium en Suisse a anticipé cette nouvelle loi et devrait occuper une place de quasi-monopole. La SwissID compte déjà 1,7 million d'utilisateurs. Derrière elle, on retrouve d'anciennes régies d'Etat (CFE, Swisscom, La Poste), des banques (Crédit Suisse, UBS ou Raiffeisen) et des assureurs (CSS, Mobilière, Zurich, Helvetia, etc.).

Les travaux parlementaires ont permis de renforcer le rôle de l'Etat et d'ajouter d'importants garde-fous. Une commission fédérale des identités électroniques sera créée avec des tâches de contrôle étendues. La loi empêche non seulement la transmission des données à des tiers mais aussi leur utilisation à d'autres fins qu'à celles d'identification. La Poste ne pourrait ainsi pas, par exemple, utiliser ces données pour proposer à des annonceurs l'envoi de publicités ciblées.

L'établissement d'une identification électronique devrait être gratuite pour le consommateur et citoyen. Son utilisation pourrait en revanche être facturée aux entreprises ou collectivités qui y recourent. »



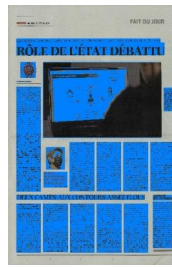
«J'ouvre mon téléphone avec l'empreinte de mon doigt»

Karin Keller-Sutter

LA LIBERTÉ

La Liberté
1700 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch/

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 36'282
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich



Seite: 3
Fläche: 109'814 mm²

Auftrag: 3007101
Themen-Nr.: 999.222

Referenz: 79497893
Ausschnitt Seite: 3/3

DEUX CAMPS AUX CONTOURS ASSEZ FLOUS

Les partis sont peu engagés dans cette campagne. Et les fronts réservent des surprises.

Dans cette votation sur l'identification électronique, c'est le rôle de l'Etat qui est en jeu face à celui de l'économie privée. On imagine du coup une opposition entre une droite libérale et une gauche partisane d'un Etat fort. Et c'est le cas dans les grandes lignes, mais on trouve des intrus dans les deux camps, comme la conseillère nationale socialiste Edith Graf-Litscher (TG) dans celui du oui et la libérale-radical Doris Fiala (ZH) dans celui du non.

D'une manière générale, au vu des nombreuses batailles politiques à mener et du caractère fort technique de celle-ci, les partis sont peu engagés dans cette campagne. Le camp du oui est ainsi emmené par DigitalSwitzerland, nouvelle organisation faitière visant à promouvoir la numérisation en Suisse. Mais dans l'autre camp, on trouve aussi des adeptes du numérique comme la Société numérique ou la plateforme We Collect, qui recueille des signatures par voie électronique.

Lui-même cofondateur d'une importante PME active dans les applications numériques (Liip), le conseiller national vert Gerhard Andrey a aussi rejoint ce camp.

«Il est pour moi très frustrant de devoir m'opposer à ce projet de loi car je suis bien conscient de l'utilité d'une telle identité électronique», confie le Fribourgeois.

«Je ne m'oppose pas à ce qu'il y ait aussi des entreprises qui fournissent cette identité, mais il s'agit d'abord d'une tâche régalienne à remplir par la Confédération», estime Gerhard Andrey. «Cela fait partie d'un service public de base. La Confédération doit être capable d'évoluer dans un monde numérique sans confier complètement ses prestations à des intermédiaires privés.»

Karin Keller-Sutter s'est présentée hier en compagnie du président de la Conférence des gouvernements cantonaux, le Grison Christian Rathgeb et du président de l'Association des communes suisses, le sénateur Hannes Germann, deux instances qui soutiennent majoritairement le projet. Pour tous deux, il est important de mettre en place rapidement une solution qui permette le développement de la cyberadministration.

Au moins six cantons s'opposent néanmoins au projet. A leur tête, le Gouvernement vaudois et sa présidente Nuria Gorrite. «Il ne viendrait à l'idée de personne de renouveler son passeport auprès de l'UBS», compare-t-elle. «Or l'identité élec-

tronique est un outil qui va permettre d'interagir avec tous les services de l'Etat.»

Et la socialiste d'ajouter: «Rien n'empêche que le consortium privé, qui poursuit des buts commerciaux, facture aux administrations publiques l'emploi de son précieux sésame. Ce serait quand même fort de café!» A plus long terme, il y a d'autres enjeux à ses yeux avec le développement du vote électronique et du dossier électronique du patient: «Je n'ai pas très envie qu'un assureur me délivre mon identifiant.»

De son côté, la Fédération romande des consommateurs (FRC) s'est beaucoup engagée pour renforcer les garde-fous durant le processus parlementaire. Elle a obtenu gain de cause, notamment sur la gratuité pour les consommateurs et sur des protections contre la commercialisation des données. La FRC laisse du coup la liberté de vote: «Le projet a été amélioré du point de vue du consommateur. C'est plus une question philosophique qui appartient à chaque citoyen de décider s'il s'agit là d'une tâche réservée à l'Etat ou qui peut être confiée à des entreprises privées», explique Robin Eymann, son responsable de la politique économique. » **PHC**

LA POSTE EST CRITIQUÉE

Les opposants à la loi sur l'identité électronique menacent de déposer un recours contre La Poste. Ils lui reprochent d'avoir publié sur son site internet un mot d'ordre en faveur du passeport numérique à quelques semaines de la votation, le 7 mars. La Poste ne voit pas de problème.

«La publication de la recommandation de vote (...) influencera l'opinion, en particulier les quelque 40 000 employés, partenaires commerciaux et clients de La Poste», écrivent les coprésidents de la campagne du non, Daniel Graf, de Public Beta, et Erik Schönenberger (Digitale Gesellschaft). **ATS**